

**> On n'oublie pas ! On ne pardonne pas !**

**Toufik est mort entre les mains de la police...** le 23 août 2020, alors qu'il était en garde à vue au commissariat de Lille. La famille a porté plainte, mais un an et demi plus tard elle ne sait toujours pas de quoi Toufik est mort. Toufik était un sans-papiers, sans travail et sans logement. Mais ce 26 février 2022, une manifestation réunissant 250 personnes a exigé que le juge d'instruction fasse avancer le dossier, et a réclamé la vérité.

**Déni de justice** Durant les 5 années qui se sont écoulées depuis la mort de Shaoyao Liu en mars 2017, abattu par la BAC chez lui en présence de ses enfants (voir RE 162), jamais la justice n'aura accepté de questionner la responsabilité des forces de l'ordre dans ce drame. Février 2022, la Cour de cassation enterme définitivement l'idée d'un procès, rejetant le pourvoi de la famille : légitime défense. Pourtant les enfants affirment que vieil homme de 57 ans et d'1 m 60 n'a jamais porté la main sur personne. Un autre témoin met en cause la version policière, décrivant une « intervention extrêmement violente et en décalage total avec la situation », par des policiers « peu en maîtrise ».

**Une enquête bâclée** Souheil El Khalfaoui a été tué par un policier lors d'un contrôle routier en août dernier (voir RE 199). L'enquête classée sans suite en décembre vient d'être réouverte sous la pression de la famille pour qui le « cas de nécessité ou de proportionnalité » qui aurait justifié le tir est loin d'être évident. Leur avocat compte attaquer l'IGPN et les policiers pour « obstruction de la manifestation de la vérité par destruction de preuves » et « faux en écriture publique ». Deux policiers présents ont été entendus par l'IGPN le lendemain du drame, mais l'auteur du tir ne l'a été que 2 jours après, permettant l'élaboration d'une version commune. Le pantalon du policier soi-disant preuve qu'il aurait été traîné sur 2 mètres par le véhicule, aurait pu être expertisé, mais n'a pas été porté aux scellés de l'enquête. Les enregistrements audio et radio, n'ont pas été retranscrits en intégralité. Tous les témoins n'ont pas été entendus notamment ceux notifiés dans l'une des deux plaintes de la famille El Khalfaoui. Et sur les 6 vidéos de la caméra de la Caisse d'épargne 4 ont disparu. Pourtant plusieurs témoignages indiqueraient que le policier, ayant eu le genou « pris en sandwich » pendant la marche arrière du véhicule, aurait « sauté pour se dégager » et se serait donc trouvé debout au moment du tir ce qui met encore à mal la version de la légitime défense...

 **Flagrant déni : dévoiler les rouages de l'impunité policière**

Le 7 mars naît [www.flagrant-deni.fr](http://www.flagrant-deni.fr) : à la fois média indépendant et collectif de soutien aux victimes qui entend publier des infos « subjectives mais surtout vérifiées » et proposer « une aide juridique et un soutien aux victimes de la police ».

**Libre Flot** a combattu en 2018 contre Daesh avec le peuple kurde. Le 8/12/2020, il est arrêté dans une opération « anti-terroriste » avec 7 personnes relâchées, mais inculpées. Depuis 15 mois il croupit à l'isolement total. Il réfute cette infamante et diffamatoire accusation d'association de malfaiteurs terroriste, le 27/02 il entame une grève de la faim. Infos : <https://soutienauxinculpeesdu8decembre.noblogs.org/> Pétition en ligne sur [mesopinions.com](https://mesopinions.com), libération de Libre Flot.

**À l'appel du Comité Russophone contre la guerre**

samedi le 26 mars à partir de 12h au 15 rue Ernest Renan, 94200, Ivry-sur-Seine, repas à la Cantine de la Pagaille en soutien à la résistance du peuple ukrainien. Les fonds récoltés seront envoyés dans le cadre d'une campagne de financement en soutien à des groupes de résistances anti-autoritaires. Pour soutenir des anarchistes en Ukraine, il est aussi possible d'envoyer l'argent par ici : [https://www.paypal.com/donate/?hosted\\_button\\_id=Q2K9RMBVJMN4](https://www.paypal.com/donate/?hosted_button_id=Q2K9RMBVJMN4)

**Podcast « À l'ombre »** retour sur une politique délibérée de maltraitances et de violences en garde à vue [https://video.liberta.vip/c/podcast\\_a\\_l\\_ombre/](https://video.liberta.vip/c/podcast_a_l_ombre/)

<http://resistons.lautre.net/>  
Retrouvez tous les anciens bulletins du réseau

# RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin mensuel n°203 du 26 mars 2022

Recevoir ce bulletin par Internet : [contact@resistons.lautre.net](mailto:contact@resistons.lautre.net). Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

## Le racisme d'État... sans fard

La guerre est toujours sale. À tous les sangs qu'elle fait couler, se mêlent tous les excréments et toutes les misères que la société arrive à cacher en temps de paix. La guerre criminelle de Poutine contre l'Ukraine ne fait pas exception. Attention, l'OTAN, derrière le drap prétendument virginal de la démocratie, agit aussi à sa manière.

Vous voulez sentir cette puanteur là ? Faites un tour à la frontière entre l'Ukraine et la Pologne. Vous allez voir l'entrée en masse des réfugiés de guerre ukrainiens, accueillis à bras ouverts.

En revanche sont rejetés, harcelés, battus, stigmatisés tous ceux qui ne possèdent pas le sésame : une peau blanche. Il s'agit grande majorité d'étudiants et travailleurs originaires d'Afrique Noire, installés en Ukraine, qui, comme les blonds aux yeux bleus, fuient pourtant cette même guerre.

La France patauge dans les mêmes eaux sales. Elle ne leur applique pas le droit

d'asile provisoire généreux, accordé à juste titre aux Ukrainiens, mais leur réserve un dispositif spécial qui permet de les expulser vers leur pays d'origine. C'est Viktor Orban, le tristement célèbre premier ministre hongrois qui crache le morceau : on accueille les Ukrainiens parce qu'ils nous « ressemblent ». Les victimes des différentes guerres de ces dernières années (bombardements barbares en Syrie par le Kremlin, invasion de l'Irak par les USA, intervention de la France en Libye, massacres à grande échelle au Yémen par l'Arabie Saoudite avec des armes fournies par la France ou encore intervention néo-coloniale française actuellement en Afrique...) ne sont pas une immigration de « qualité » (comme l'a supposé un député allié du macronisme) parce qu'elles ne sont pas blanches.

On doit être écoeuré et en colère face à l'instrumentalisation de la misère des Ukrainiens dans l'intention de camoufler ce traitement raciste

... suite en p. 2 >

et inhumain à l'égard de ceux qui ne sont pas de la bonne couleur.

Et que valent-elles, les larmes de crocodile, versées sur les morts ukrainiens quand on sait que les Etats européens ont largement fourni des armements meurtriers au Kremlin, et ce jusqu'à 2020, et donc bien au delà de l'embargo de 2014 ?

Poutine est l'initiateur de la guerre en Ukraine, pas de doute là dessus. Mais le milliers de cadavres de noyés qui flottent chaque année dans les eaux de la Méditerranée ou de la Manche accusent toutes les guerres impérialistes. Qu'elles soient armées, économiques ou climatiques. Les victimes des toutes les sales guerres doivent être accueillies de la même manière fraternelle, quelque soit la couleur de leur peau ou leur religion, chrétienne ou pas ! À bas la guerre de Poutine ! Cessez le feu immédiat, retrait sans conditions des troupes du Kremlin ! Solidarité avec tous les réfugiés et avec tous les résistants à l'oppression impérialiste !

## ➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

### Les innovations juridiques de l'IGPN

À Lyon l'IGPN invente des concepts juridiques pour déresponsabiliser les flics auteurs de violences. Dans le cas de Noé blessé au visage par un tir de LBD en mars 20, elle invoque « l'indifférence de la victime » pour déresponsabiliser le flic qui, tirant dans le tas, ne le visait pas forcément. Sauf qu'en droit pénal ce concept veut dire le contraire : les violences sont punissables même quand la victime touchée n'était pas celle visée. Quant à Yonna blessée au pied par LBD en août 21, elle serait victime de « façon collatérale » et l'IGPN oublie là encore que même en droit international, les attaques « excessives » qui font des victimes collatérales constituent des crimes de guerre.

### Pas de justice pour les GJ

Le Major Jacky D. de la CR7 du Val d'Oise tristement réputée, s'est illustré par sa violence plusieurs fois mais la DGPN n'a pris aucune mesure contre lui et il continue à ce jour d'exercer. Son arme de prédilection a longtemps été la grenade de désencerclement GLI-F4 (interdite en janvier 2020 –après que les stocks aient été écoulés et en dépit de nombreux blessés–) avec laquelle il a blessé gravement au moins 3 Gilets jaunes dont Gabriel Pontonnier. Ce jeune chaudronnier de 21 ans manifestait sur les Champs lors de l'Acte II du 24 novembre 2018. Alors que les nombreuses vidéos montrent qu'il n'y avait aucun danger, le Major a décidé seul de tirer une grenade qui a déchiqueté la main de Gabriel entraînant la perte de 3 de ses doigts. Bien que l'enquête ait prouvé que le tir n'avait pas lieu d'être et qu'il s'était effectué sans visibilité suffisante et sans sommation, le parquet de Paris a décidé du classement sans suite en décembre 2019. Deux ans plus tard, le juge d'instruction a décidé de mettre le Major en examen pour « blessure involontaire commise en violation du cadre légal » renforçant la décision de la CIVI contre laquelle le Fond de garantie des victimes a déjà fait appel. C'est assez rare pour que les avocats de Gabriel s'en réjouissent mais le parcours du combattant n'est pas fini.

Fin février 13 policiers ont comparu dans le cadre d'un conseil de discipline. Le 1<sup>er</sup> décembre 2018 ils avaient tabassé à coups de matraques des GJ réfugiés dans un Burger King pour se protéger des tirs de lacrymos. L'enquête de l'IGPN a conclu qu'aucun de ces coups n'était justifié. 8 CRS ont été mis en examen. Mais le conseil de discipline n'a proposé de sanctionner que d'un avertissement (plus basse sanction de la fonction publique même pas mentionnée dans le dossier) qu'un commissaire et un commandant. Et c'est encore à valider par la DGPN...

### Encore des atteintes aux droits

25 associations dont Greenpeace (qui pratique la désobéissance civile) ont dénoncé le « contrat d'engagement citoyen » qu'on leur impose de signer pour recevoir de aides publiques ou obtenir l'agrément pour agir en justice. En effet, ce contrat prévu par la loi « sur le Séparatisme » ce contrat stipule que les associations signataires « ne doivent pas entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi ».

Le Syndicat des avocats de France a quant à lui protesté contre la généralisation des amendes forfaitaires délictuelles figurant parmi les propositions sur la sécurité annoncées par le candidat Macron : ces AFD ne font que « cibler et réprimer encore plus les publics des quartiers populaires et les personnes les plus vulnérabilisées » (consommateurs de cannabis, gens du voyage, voleurs de biens valant moins de 300 euros) plutôt que de leur garantir leur « droit à la santé et à un accueil digne ou à un habitat adapté ». Se fondant sur l'augmentation des alertes et des réclamations de la part de personnes de plus en plus « désespérées parfois mêmes révoltées par le sort que les administrations leur infligent », citant en exemple des personnes âgées, handicapées, détenues ou étrangères, la Défenseure des Droits a publié un nouveau rapport alertant des dangers de la dématérialisation « à marche forcée », obsession du macronisme qui entend toujours numériser d'ici fin 22 les 250 démarches les plus utilisées. Elle plaide pour la mise en place systématique d'une solution alternative et pour la possibilité de toujours pouvoir appeler ou rencontrer un agent.

Une note de l'INSERM alerte sur les dangers de « Mon Espace Santé » qui a été ouvert automatiquement en début d'année pour chaque citoyen. Il est encore possible de s'opposer à l'ouverture de cet espace qui entend centraliser toutes les infos sur notre santé et dont ni l'usage ni l'accès ne sont clairement délimités. Le plus simple : par téléphone, muni de sa carte, appeler le 3422, une opératrice fera la démarche pour vous.

### L'État s'obstine pendant que s'égrainent les morts aux frontières

Un demi-milliard d'euros d'argent public par an ce sont les dépenses engagées pour harceler quelques milliers d'exilés. Moyen humains, quads, 4x4, bateaux, grillages et barbelés, caméras thermiques, projecteurs d'éclairage tactique, drone Watchkeeper, scanner détectant la présence de personnes... À elle seule la « bunkérisation » de la frontière franco-britannique représente 425 millions d'euros de dépenses depuis 2017 (info : <https://basta.media/controle-aux-frontieres-migrants-exiles-Calais-Briancon-couts-de-la-repression-bunkerisation-militarisation-Darmanin>).

En comparaison les moyens sanitaires, sociaux ou humanitaires engagé en direction des populations migrantes ne représentent que 15 % des dépenses. À Calais, environ 1500 personnes (sur)vivent dans la rue, harcelées par la police. Le 4 février dans le quartier populaire du Fort Nieulay, un immeuble vide et voué à la destruction a été occupé à l'occasion d'une journée de mobilisation internationale à l'initiative des familles et des proches des personnes décédées aux frontières pour dénoncer les politiques migratoires meurtrières et accueillir les personnes à l'abri du harcèlement policier, du froid, de la faim et la soif. Après une intervention musclée des forces de l'ordre le soir du 11 février le bâtiment occupé est expulsé par le RAID le lendemain matin.

Dans le 20<sup>e</sup> à Paris, associations de collectifs, d'organisations politiques ou syndicales, ou simples résident-e-s de l'arrondissement, lancent une campagne pour l'adoption d'une carte d'habitant-e, une carte pour tou-te-s, quel que soit son statut (info : <https://paris-luttes.info/lancement-de-la-campagne-de-15801>).

Le samedi 12 mars entre 70 et 80 personnes manifestaient devant le CRA de Vincennes. Depuis, le 17 mars, une grève de la faim est en cours dans les différents bâtiments. Les prisonniers dénoncent l'enfermement, les mauvais traitements, les peines de prison ferme prononcées après des refus de test et les allers retours prison-CRA qui s'enchaînent sans fin, les expulsions forcées et cachées. Les manifestant ont pu exprimer leur solidarité et échanger avec les retenus avant d'être repoussés par les force de l'ordre (infos : <https://paris-luttes.info/retour-sur-la-manifestation-en-15818>).